

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
12 MARS 2019**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 février 2019
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 SSI – Démission Monsieur Gabriel Frédette
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 28 février 2019
 - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses au 28 février 2019
 - 6.3 Autorisation – Achat de matériel information pour la migration vers la gestion du conseil sans papier
 - 6.4 Autorisation – Transfert du dossier de la municipalité de Deveau Avocats vers Trivium Avocats
 - 6.5 Nomination - Maire suppléant
 - 6.6 Transferts de crédits budgétaires au 28 février – Fonds des opérations
 - 6.7 Autorisation - Octroi d'un mandat d'accompagnement en matière de réseau informatique
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Avis de motion - Règlement no.470 Suivis et contrôle budgétaire
 - 7.2 Projet - Règlement no.470 suivis et contrôle budgétaire
 - 7.3 2ième Projet - Règlement no.468 modifiant diverses dispositions du règlement d'urbanisme
 - 7.4 Règlement no.467 adoptant une politique de recouvrement des comptes à recevoir
 - 7.5 Règlement no.469 adoptant un Règlement sur l'occupation du domaine public
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Service d'urbanisme Février 2019
 - 8.2 Procès-verbal de la séance du CCU du 27 février 2019
 - 8.3 Délégation – Pouvoir en service animalier
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Service travaux publics Février 2019
 - 9.2 Autorisation – Travaux d'urgence durant la tempête de neige du début février
 - 9.3 Autorisation – Octroi d'un contrat d'étude géotechnique
 - 9.4 Autorisation – Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
 - 9.5 Demande d'affichage auprès du MTQ
 - 9.6 Autorisation - Étude conjointe avec Napierville
 - 9.7 Nouveau développement résidentiel - Demande de connexion au réseau d'égout
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation – Adhésion à Zone Loisir Montérégie inc.
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande d'aide financière – Cérémonie des finissants École Louis-Cyr
 - 11.2 Demande d'aide financière – Société d'agriculture de la vallée de la Châteauguay
 - 11.3 Demande d'aide financière – Groupe Pleine Terre
 - 11.4 Demande d'aide financière - Cercle des Fermières
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue Mardi, le 12 Mars à 20h00 au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney, maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
Mme Carole Forget Conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier Conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Jean Cheney;

Est également présent :

M. James Langlois-Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Maurice Boissy Conseiller poste #4

2019-03-038 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Mme Carole Forget, appuyé par M. Jean-Marie Mercier, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h01.

ADOPTÉE

2019-03-039 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden, appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-03-040 PROCES-VERBAL - SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jérémie Letellier, appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTERET GENERAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-041 SSI – DEMISSION MONSIEUR GABRIEL FREDETTE

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission, en date du 6 mars 2019, de Monsieur Gabriel Frédette

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE la démission de Monsieur Gabriel Frédette soit acceptée.
- QUE cette résolution soit transmise à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

2019-03-042 ACCEPTATION - COMPTES A PAYER AU FOND D'ADMINISTRATION GENERALE AU 28 FEVRIER 2019

Sur proposition de M. Jérémie Letellier, appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 28 février 2019 au montant de 168,525.25\$.

ADOPTÉE

DEPOT - ÉTAT DES REVENUS ET DES DEPENSES AU 28 FEVRIER 2019

2019-03-043 AUTORISATION – ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MIGRATION VERS LA GESTION DU CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de migrer vers un mode de gestion sans papier des séances du conseil;

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une licence informatique de PG Solutions concernant la gestion électronique des séance du conseil;

CONSIDÉRANT une offre pour l'achat de 8 ordinateurs portables Lenovo X220 avec 8 Go de ram, 120 SSD à 307\$ plus taxes par unité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit autorisé un budget maximal de 3,000\$ pour l'achat de 8 ordinateurs portables Lenovo X220.
- QUE soit autorisé un transfert budgétaire provenant du poste budgétaire #03 10000 009 pour la somme finale de la facture.

ADOPTÉE

2019-03-044 AUTORISATION – TRANSFERT DU DOSSIER DE LA MUNICIPALITE DE DEVEAU AVOCATS VERS TRIVIUM AVOCATS

CONSIDÉRANT que la municipalité a confié certains mandats de services professionnels au cabinet Deveau Avocats;

CONSIDÉRANT que plusieurs avocats oeuvrant notamment en droit municipal et pour la municipalité ont quitté le cabinet Deveau Avocats pour rejoindre le cabinet Trivium Avocats à compter du 1er mars 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer d'être représentée par les avocats responsables de ses dossiers en cours qui joindront Trivium Avocats et aussi retenir les services de ce cabinet;

CONSIDÉRANT le contenu du courriel de Trivium Avocats adressé au directeur général de la municipalité le 5 mars 2019, ledit courriel faisant partie intégrante de la

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

présente résolution;

CONSIDÉRANT que Trivium Avocats s'est engagé dans la lettre à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières que celles qui prévalaient;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jérémie Letellier, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE la municipalité mette un terme aux mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats pour les confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions
- QUE la municipalité notifie et demande au cabinet Deveau Avocats de transférer tous ses dossiers, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise au cabinet Trivium Avocats sans délai.
- QUE cette résolution soit transmise à la firme Trivium Avocats.

ADOPTÉE

2019-03-045 NOMINATION - MAIRE SUPPLEANT

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Martin Van Winden à titre de maire suppléant lors de la séance de novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la nomination était pour une période de trois (3) mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE Monsieur Jérémie Letellier soit nommé à titre de maire suppléant.
- QUE la nomination soit effective pour une période de trois mois.

ADOPTÉE

2019-03-046 TRANSFERTS DE CREDITS BUDGETAIRES AU 28 FEVRIER – FONDS DES OPERATIONS

CONSIDÉRANT le sommaire du Service administratif du 4 mars 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Michel Monette, appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soient autorisés et que soient ratifiés les transferts de crédits budgétaires au 4 mars 2019, totalisant, au fonds des opérations, la somme de 4,928 \$, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le sommaire du Service administratif, en date du 19 février 2018.

ADOPTÉE

2019-03-047 AUTORISATION - OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE RESEAU INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la formation d'un comité mandaté d'effectuer une étude de faisabilité du déploiement d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité nécessitent une expertise en informatique pour les assister dans l'analyse des différentes offres déposées auprès du comité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre disponible un budget pour s'adjoindre une ressource experte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit autorisé un budget maximal de 5,000\$ pour l'octroi d'un mandat d'accompagnement du comité internet dans l'évaluation des différentes offres déposées;
- QUE soit autorisé un transfert budgétaire de la somme de 5 000,00 \$ du poste budgétaire #03 10000 009.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2019-03-048 AVIS DE MOTION - REGLEMENT NO.470 SUIVIS ET CONTROLE BUDGETAIRE

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Michel Monette dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le Règlement no. 470 adoptant un règlement sur le suivis et contrôle budgétaire.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2019-03-049 PROJET - REGLEMENT NO.470 SUIVIS ET CONTROLE BUDGETAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé le _____ à une session du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le _____ à une session du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jérémie Letellier, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE le règlement portant le numéro ... soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.
- QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.
- QUE l'annexe I fait partie intégrante du règlement.
- QUE les règlements no.301 et no.390 soient abrogés.

ADOPTÉE

2019-03-050 2IEME PROJET - REGLEMENT NO.468 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU REGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT L'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LA municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 mars 2019 à 19h00 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Madame Carole Forget à la séance ordinaire de février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire de février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

1. Le règlement no.452 sur le zonage est modifié de la façon suivante :

- 1.1. en modifiant les dispositions de la grille des usages de la zone R-208 de façon à ce que le « Coefficient d'occupation de sol maximale (construction/terrain) » soit de 0.4;

1.2. en modifiant les dispositions de la grille des usages de la zone R-207 de façon à ce que soit ajoutée dans la section « Notes » la mention suivante : « Autorisation des usages : « habitation bifamiliale (H2) » et « habitation trifamiliale (H3) » pour les propriétés adjacentes à la montée Douglass.

1.3. en modifiant les dispositions de la grille des usages des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204 de façon à ajouter dans la section « Notes » la mention suivante : « La marge avant minimale des propriétés ayant façade sur la Montée Douglass est de 30 mètres. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2019-03-051 REGLEMENT NO.467 ADOPTANT UNE POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES COMPTES A RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de récupérer les sommes qui lui sont dues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre en place des pratiques de saine gestion des fonds publics qui sont équitables pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se munir d'une politique de recouvrement et de radiation des créances;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Martin Van Winden lors de la séance régulière du conseil municipal de février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal de février 2019.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Martin Van Winden, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE le règlement portant le numéro 467 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.
- QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.
- QUE l'annexe I fait partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

2019-03-052 REGLEMENT NO.469 ADOPTANT UN REGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réglementer l'occupation de son domaine public;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Jérémie Letellier lors de la séance régulière du conseil municipal de février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal de février 2019.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE le règlement portant le numéro 469 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.
- QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.
- QUE l'annexe I fait partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

DEPOT - RAPPORT SERVICE D'URBANISME FEVRIER 2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CCU DU 27 FEVRIER 2019

2019-03-053 DELEGATION – POUVOIR EN SERVICE ANIMALIER

CONSIDÉRANT que les règlements municipaux comportent une section concernant les animaux;

CONSIDÉRANT l'article 63 de la Loi sur les compétences permettant à la municipalité de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé, via la résolution no.2018-12-318, le contrat de service animalier à Refuge Isabelle Robert;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE les représentants du Refuge Isabelle Robert ont les pouvoirs des employés de la municipalité aux seules fins de l'application du règlement de la municipalité sur les animaux.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

DEPOT - RAPPORT SERVICE TRAVAUX PUBLICS FEVRIER 2019

2019-03-054 AUTORISATION – TRAVAUX D'URGENCE DURANT LA TEMPETE DE NEIGE DU DEBUT FEVRIER

CONSIDÉRANT des travaux ordonnés d'urgence pour libérer le rang Double des accumulations de neige de la tempête du début février;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Michel et fils a été mandatée afin d'assister les travaux publics municipaux dans l'exécution des travaux ordonnés;

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.2155 au montant de 5,442.62\$ taxes incluses de l'entreprise Excavation Michel et fils;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jérémie Letellier, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit autorisé le paiement de la facture no.2155 au montant de 5,442.62\$ taxes incluses de l'entreprise Excavation Michel et fils;
- QUE soit autorisé un transfert budgétaire provenant du poste budgétaire ##02 41200 454 pour la somme de 5,442.62\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**2019-03-055 AUTORISATION – OCTROI D'UN CONTRAT D'ETUDE
GEOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un appel d'offre sur invitation pour la production d'une étude géotechnique et un analyse de sols;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux offre de services sur les trois invitations transmises aux entreprises selectionnées;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Laboratoires de la Montérégie inc. au montant de 18,975.47\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Martin Van Winden, appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE le mandat soit octroyé à l'entreprise Laboratoires de la Montérégie inc. au montant de 18,975.47\$ taxes incluses soit autorisé.
- QUE la facture de 18,975.47\$ taxes incluses soit imputée au fonds de carrière et sablières.

ADOPTÉE

**2019-03-056 AUTORISATION – VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE
PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Michel Monette, appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- QUE Monsieur Pierre Viau soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

2019-03-057 DEMANDE D'AFFICHAGE AUPRES DU MTO

CONSIDÉRANT que le golf de Napierville se situe sur le territoire de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que la piste de course de Napierville se situe sur le territoire de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville est le premier

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

territoire à traverser à la sortie de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT que de très longues parties de la route de 219 et 221 traversent le territoire de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Carole Forget, appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit demandé au Ministère du Transport que soit affiché le nom de la Municipalité de St Cyprien-de-Napierville sur les affiches pertinentes le long de l'autoroute 15, la route 219 et la route 221.

ADOPTÉE

2019-03-058 AUTORISATION - ÉTUDE CONJOINTE AVEC NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service 39497TT concernant la mise à jour du plan directeur du réseau d'égout sanitaire par la firme Tetra tech QI inc.;

CONSIDÉRANT un budget d'honoraire pour la réalisation de l'étude d'un montant approximatif de 20,600\$ incluant les dépenses admissibles mais excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'étude est fait conjointement avec la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT une dépense budgétaire approximative de 10,300\$ incluant les dépenses admissibles mais excluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Martin Van Winden, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit autorisé l'octroi du mandat relatif à l'offre de service 39497TT concernant la mise à jour du plan directeur du réseau d'égout sanitaire;
- QUE la dépense budgétaire d'un montant approximatif de 10,300\$ soit imputée au fonds de réserve pour les égouts;
- QUE la présente résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2019-03-059 NOUVEAU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - DEMANDE DE CONNEXION AU RESEAU D'EGOUT

CONSIDÉRANT le dépôt d'une correspondance de la part de Messieurs Christian Bayeur et Réjean Fortier concernant un projet de développement résidentiel de 250 logements;

CONSIDÉRANT que le plan prévoit la desserte d'aqueduc et d'égout pour l'ensemble des logements;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant le traitement des eaux usées conjointe avec la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir officiellement la position des deux municipalités concernant la possibilité de connexion de nouveaux développements résidentiels;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit demandé à la Municipalité de Napierville de confirmer la possibilité de desservir un nouveau développement résidentiel de 250 maisons.

- QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

AUTORISATION – ADHESION A ZONE LOISIR MONTEREGIE INC.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2019-03-060 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – CEREMONIE DES FINISSANTS ÉCOLE LOUIS-CYR

CONSIDÉRANT une correspondance en date du 14 février 2019 provenant de l'école Louis Cyr demandant une aide financière pour l'organisation du bal des finissants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jérémie Letellier, appuyé par Mme Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit octroyée une aide financière d'un montant de 200\$ à l'école Louis-Cyr pour l'organisation du bal des finissants.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – SOCIETE D'AGRICULTURE DE LA VALLEE DE LA CHATEAUGUAY

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

ADOPTÉE

2019-03-061 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – GROUPE PLEINE TERRE

CONSIDÉRANT une correspondance, en date du 2 mars 2019, du groupe pleine terre concernant une demande d'aide financière sous forme de commandite dans le cahier spécial l'ACADIELAB dans le journal le Coup d'Oeil.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit octroyée une aide financière de 250\$, au Groupe Pleine Terre, pour une commandite dans le cahier spécial l'ACADIELAB dans le journal le Coup d'Oeil.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2019-03-062 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - CERCLE DES FERMIERES

CONSIDÉRANT une correspondance, non datée, provenant du Cercle de Fermières Napierville concernant leur campagne de financement 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit octroyée une aide financière de 250\$

ADOPTÉE

VARIA

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE

2019-03-063 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Van Winden, appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h42.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER